

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2024-09
du 21 Mars 2024**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Du 15 au 19 avril 2024, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
15/04/2024	Olympiades	2 euros
16/04/2024	Journée nature	5 euros
17/04/2024	barbecue	5 euros
18/04/2024	Sortie parc de la tête d'or	8 euros
19/04/2024	Terrarium	7 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le :

Notifiée le :

Affichée le :

25 MARS 2024

25 MARS 2024

25 MARS 2024

